

Conseil communal

Décisions du conseil du 1^{er} mai 2014

- Le conseil délivre une autorisation de construire aux requérants suivants :
 - Mme Béatrice Bovier pour la mise en place de panneaux solaires thermiques en toiture de bâtiment à Hérémeence
 - La Société Immobilière Stehlin AG pour la construction de chalets sur les parcelles à Tsejeroûle". Le conseil décide d'accepter la proposition écrite du constructeur portant sur la limitation des constructions annuellement. En effet, il décide d'accepter la variante consistant à la construction de quatre chalets par année, au maximum, dont les situations géographiques ne sont pas définies par l'autorisation de construire.
- Le conseil décide d'adjuger les travaux suivants relatifs à la transformation de l'UAPE :
 - De menuiserie à l'entreprise Albert Seppey et Fils SA
 - De carrelage à l'entreprise Sé Gé Lathion Sàrl
 - De peinture à l'entreprise Stany Levrand Sàrl
 - De sanitaire à l'entreprise Bruno Genolet
 - D'électricité à l'entreprise ESR SA
- Le conseil décide d'adjuger les travaux suivants relatifs aux routes communales :
 - L'entretien courant des routes est attribué à l'entreprise André Sierro SA
 - Le traitement des fissures est attribué à l'entreprise Divico-Kutter SA
 - La surveillance du tunnel des Masses est attribuée à l'entreprise Geosat SA

- Le conseil décide d'adjuger l'entretien annuel de la Dixence au triage forestier du Cône de Thyon
- Le conseil décide d'adjuger le mandat pour la direction locale des travaux des aménagements initiaux de la décharge des Chaussées au bureau Nivalp SA

ADMINISTRATION COMMUNALE
D'HEREMENCE

Quelques décisions du conseil susceptibles de vous intéresser. Seule la notification officielle fait foi.